



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, données par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN TEMPS DE COVID-19

QU'en vertu d'un arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité d'Yamachiche siégera à huis clos et les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront aux séances par téléconférence ou par vidéoconférence.

QUE le public ne sera pas admis au cours de ces séances, mais les personnes sont invitées à poser leurs questions par courriel à hoteldeville@yamachiche.ca.

Donné à Yamachiche, ce 1^{er} jour de mai deux mille vingt.

Marie-France Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité d'Yamachiche